

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 05 octobre 2022

DEPARTEMENT  
de l'ORNE

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	60
PRESENTS	32
VOTANTS	32

**DATE DE LA CONVOCATION**

27 septembre 2022

**OBJET**

Délibération N°2022-39

**DELEGATION DE**

**POUVOIRS**

**DU**

**COMITE SYNDICAL**

**AU**

**PRESIDENT**

L'an deux mil vingt deux, le cinq octobre à vingt heures, les membres du Comité Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Ouen-sur-Iton, sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

**Etaient présent(e)s :**

**Titulaires :** Mesdames et Messieurs RODRIGUEZ, NETZER, LELIEVRE Denise, BOUILLAULT, JUSZEZACK, PREVOST, SAUNOIS, PAUTHONNIER, ROBIN, GEGU, HEBERT, COTTENCEAU, ADOLF, BITTARD, MONTHINO, VERHALLE, DESFRESNE, POUSSET, PETIT, BERNARD, LEBRETON, MATHIAS, DELARUE, PAULHIAC, BRUNET, PINART, CHAUVIN, GOALES, RAMMELAERE, COLLET, HARDUIN.

**Suppléants :** Mme FLAIRE

**Etaient absents excusés :** Mmes et Mrs FLEURIEL, POPRAWSKI, BOURGES, LELIEVRE Christophe, GODARD, GOUEDARD, BIGNON, BRARD, BOURRIER.

**Egalement présents :** Mr ROUSSEAU, Mme MERCIER, Mr DUTERTRE

Monsieur SAUNOIS a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle les termes des articles L5211-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et sollicite le comité syndical pour une délégation de pouvoir afin de permettre une meilleure réactivité et souplesse dans l'activité du SMIRTOM.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DONNE délégation au Président, pour la durée du mandat, à l'effet :

1 – de créer les régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services

2 – de prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité ou en la forme simplifiée, en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget.

3 – de passer les contrats d'assurances lorsque les crédits sont prévus au budget

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,

Dominique NETZER

Accusé de réception en préfecture  
061-256102179-20221005-2022-39-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2022  
Date de réception préfecture : 05/12/2022

